

# Lignes directrices SIA sur l'énergie: pourquoi de nouvelles lignes directrices sur l'énergie

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **119 (1993)**

Heft 19

PDF erstellt am: **11.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-78074>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Lignes directrices SIA sur l'énergie

## Pourquoi de nouvelles lignes directrices sur l'énergie?

383

L'énergie est d'une importance primordiale pour chacun de nous. C'est pourquoi l'on trouvera au centre de ce numéro les *Lignes directrices sur l'énergie (LDE)* élaborées pour adapter notre comportement et nos activités à quelques principes fondamentaux.

Les lignes directrices sur l'énergie élaborées ces 20 dernières années – notamment par la SIA –, après la crise de 1973/74, ont parfois été contradictoires, devenant un sujet de controverses.

Le temps aidant, l'évolution se poursuit. En dix ans, la politique énergétique a subi des mutations, notamment depuis le scrutin fédéral du 20 septembre 1990. C'est ce qui a conduit la commission spécialisée de l'énergie de la SIA à rédiger des lignes directrices fondées sur la situation actuelle, pour fournir – notamment aux membres SIA – un guide. Il va de soi que ces LDE seront réexaminées et remises à jour si les circonstances l'exigent.

### Conditions générales préalables

Le fait que les membres de la SIA se rattachent aux disciplines les plus diverses les conduit à des positions parfois diamétralement opposées sur les questions énergétiques. Aussi, à moins de se limiter à des généralités dépourvues de toute portée pratique, il est vain de prétendre élaborer des lignes directrices en la matière auxquelles tous les membres puissent adhérer.

Si elles ne sauraient dès lors faire l'entière unanimité – les positions irréconciliables aux deux extrêmes étant évaluées à quelque 5-10% des opinions – les LDE devraient néanmoins se voir soutenues par une confortable majorité.

Rassemblant des principes dont la validité doit être assortie d'une certaine pérennité, la formulation des LDE doit se garder d'un excès de détails. Le passage au stade concret devrait s'effectuer au travers d'actions ponctuelles, comme par exemple le Prix SIA de l'énergie, la participation de la SIA à l'Énergie 2000, aux programmes d'impulsions ou à d'autres actions prévues dans un proche avenir. Pour être efficaces, ces actions doivent être orientées en fonction d'objectifs supérieurs désormais fixés en tant que cadre général. L'une des actions prévues consistera vraisemblablement dans l'élaboration d'une sorte de *check-list*, qui permettra aux professionnels (pas aux spécialistes de l'énergie, mais à ceux de tous les autres domaines!) de soumettre à un examen critique tant leur travail quotidien que leur comportement général, en fonction de critères énergétiques. Le centre de gravité des activités de la SIA concerne, avec le bloc 3 des LDE, les aspects techniques en priorité (mais pas exclusivement): au premier plan, il faut sciemment mettre le rôle du consommateur, soit un usage économe de l'énergie, pour n'aborder qu'ensuite la chaîne de l'approvisionnement, avec comme moyens de base les principes applicables. Et si l'essentiel de nos activités quotidiennes porte bien sur des aspects techniques, il n'en demeure pas moins indispensable d'appréhender ces principes fondamentaux en fonction des relations d'interdépendance entre *environnement* (bloc 1), *société* (bloc 2) et *économie* (bloc 4). En raison de sa part à la consommation d'énergie, la *mobilité* occupe une place à part; dans ce domaine, toutefois, les mesures indispensables ne relèvent pas

seulement du domaine de la technique.

### Au cœur de la question

Les LDE se concentrent sur les domaines qui se situent pour l'essentiel dans le champ d'activité des membres SIA. C'est ainsi que l'environnement y est limité à l'*«environnement aménagé par l'homme»* – ce qui est, soit dit en passant, en accord avec les «Priorités de la SIA pour les années 90». En ce qui concerne les références aux autres aspects de la vie, notamment écologiques, sociaux et économiques, sous-tendues par une *éthique fondamentale*, on reconnaît facilement une volonté d'agir en faveur d'une *utilisation de l'énergie dans la durée*. Chacun, et spécialement nous autres professionnels, peut y contribuer à sa façon.

En pratique, cela suppose avant tout un examen critique des besoins en vue de leur réduction à un minimum, notamment en ce qui concerne les prestations de service énergétiques. Autrement dit, il s'agit d'abord d'économiser, puis de couvrir les besoins avérés en cherchant *le meilleur rendement possible*, soit le minimum de déperdition, de façon à *préserver les ressources énergétiques*. Tout cela est conforme à l'article sur l'énergie inscrit dans la Constitution fédérale et il serait absolument déplacé de contester ce dernier au nom de divergences à caractère formaliste.

Cet article est une synthèse en français, par la rédaction de *Ingénieurs et architectes suisses*, d'un article de H.U. Scherrer, rédacteur, paru dans *Schweizer Ingenieur und Architekt* N° 32 du 5 août 1993.